

Plan d'accessibilité de Linamar Transportation en vertu de la LCA

Général

Linamar Transportation s'engage à favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité. L'accessibilité n'est pas seulement un élément fondamental de notre identité, elle est également essentielle à notre croissance continue et à notre compétitivité en tant qu'employeur dans le secteur du transport. Nous croyons que l'élargissement de l'accès pour tous renforce notre main-d'œuvre, nos services et notre capacité à servir le public efficacement.

Notre objectif est de contribuer à un Canada sans obstacle en établissant un cadre d'accessibilité solide qui garantit que toutes les personnes, y compris les employés, les clients et les membres du public, peuvent interagir avec nos services, nos produits et nos installations d'une manière équitable et inclusive.

Nous reconnaissons que la création d'un environnement sans obstacle est un engagement à long terme. Nous nous consacrons à l'identification, à l'élimination et à la prévention continues des obstacles dans l'ensemble de notre organisation. L'élaboration du présent Plan d'accessibilité, conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et du Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées (RTAPH), est une étape clé pour faire progresser ce travail.

Ce plan d'accessibilité servira de feuille de route pour guider notre organisation afin qu'elle puisse respecter ses engagements en matière d'accessibilité et cultiver un milieu de travail qui se caractérise par la confiance, l'information et l'inclusion dans son approche de l'accessibilité.

Comprendre et aborder les expériences des personnes handicapées est essentiel à ce processus. À cette fin, ce plan a été élaboré grâce à une consultation directe avec les employés qui s'identifient comme ayant un handicap. Les méthodes de consultation comprenaient les entrevues avec les employés et les tables rondes. Nous nous efforçons de poursuivre ces consultations et de faire appel à des organismes externes qui soutiennent les personnes en situation de handicap.

Ce plan sera examiné et mis à jour tous les trois ans, afin de nous assurer de rester fidèles aux normes d'accessibilité et aux meilleures pratiques en évolution.

Processus de rétroaction

Ceux qui souhaitent faire part de leurs commentaires à Linamar Transportation à propos de ce Plan d'accessibilité ou d'autres initiatives de la LCA peuvent le faire par les méthodes suivantes. Tous les commentaires seront traités en temps opportun et avec minutie.

Courrier : c/o Roxanne Rose
287, avenue Speedvale O.
Guelph (Ontario)
N1H 1C5
Téléphone : 519-836-7750

Courriel : Roxanne.rose@linamar.com

En personne : Roxanne Rose, vice-présidente des ressources humaines mondiales – 287, avenue Speedvale O., Guelph

Consultations

La consultation et le dialogue avec les membres de notre équipe sont essentiels pour cerner et éliminer efficacement les obstacles à l'accessibilité. Pour éclairer l'élaboration de notre plan d'accessibilité, nous avons consulté activement des personnes ayant une expérience vécue du handicap.

Notre plus récente consultation a eu lieu le 5 mars 2025. Nous avons mené des consultations internes avec tout le personnel de bureau, y compris les services de répartition, de logistique, des RH, de comptabilité, de service à la clientèle et de tarification, ainsi que les conducteurs. Au total, 49 employés ont participé aux deux réunions de consultation en personne ce jour-là.

Nous avons reçu les commentaires suivants :

- Les conducteurs ayant des blessures ou des limitations motrices ont signalé des difficultés à monter dans les camions et à en descendre.
- Le personnel a exprimé ses préoccupations concernant l'absence d'ascenseur au deuxième étage, ce qui pourrait restreindre l'accès des personnes ayant des limitations de mobilité.
- Les participants ont noté que, bien que certaines portes de l'installation soient automatisées, d'autres ne le sont pas.
- Des commentaires positifs ont été reçus concernant les mesures d'adaptation prises par Linamar Transportation à l'égard des conducteurs qui sont limités à la conduite de jour.
- Des commentaires positifs ont été reçus concernant la fourniture d'outils ergonomiques, qui contribuent à l'accessibilité et au confort en milieu de travail.

Emploi

Linamar Transportation s'engage à créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible à tous les employés actuels et éventuels, y compris les personnes en situation de handicap. Nous reconnaissons que l'accessibilité en matière d'emploi s'étend sur l'ensemble du cycle de vie des employés, du recrutement et de l'intégration au maintien en poste, à l'avancement et aux mesures d'adaptation.

Dans le cadre de notre engagement en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et pour assurer la conformité aux principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances, nos efforts continus comprennent :

- **Stratégie de recrutement inclusive** : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement qui cherche activement à attirer et à retenir en poste des candidats en situation de handicap, favorisant ainsi une main-d'œuvre diversifiée et valorisée.
- **Offres d'emploi accessibles à tous** : S'assurer que les offres d'emploi sont disponibles en formats accessibles et qu'elles indiquent clairement que des mesures d'adaptation sont offertes pendant le processus de recrutement.
- **Processus d'embauche sans préjugés** : Former les gestionnaires d'embauche et le personnel des RH sur les pratiques d'embauche inclusives, les préjugés inconscients et les mesures d'adaptation en matière d'accessibilité pour assurer une évaluation équitable de tous les candidats.
- **Entrevue et sélection accessibles** : Fournir des mesures d'adaptation appropriées pendant le processus d'entrevue, comme des formats alternatifs, des technologies d'assistance ou des environnements d'entrevue modifiés, au besoin.
- **Mesures d'adaptation en milieu de travail** : Créer un processus simplifié et confidentiel pour que les employés puissent demander des mesures d'adaptation. S'assurer que toutes les demandes de mesures d'adaptation sont traitées rapidement et dans le respect de la vie privée et de la dignité de la personne.
- **Soutien au maintien en poste et à l'avancement** : Fournir un soutien continu aux employés en situation de handicap par le biais de mentorat, de formation et d'occasions de perfectionnement professionnel qui reflètent un accès et une participation équitables.
- **Formation et sensibilisation** : Mettre en œuvre des programmes de formation continue pour éduquer tout le personnel sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, les responsabilités en matière d'accessibilité et l'importance de favoriser une culture de milieu de travail inclusive.
- **Consultation et rétroaction** : Faire participer les employés en situation de handicap à l'examen des politiques et des pratiques liées à l'emploi, en veillant à ce que leurs expériences vécues éclairent l'amélioration continue.

Environnement bâti

Nous reconnaissons que l'accessibilité physique est fondamentale pour créer un milieu de travail inclusif. À cette fin, nous nous engageons à effectuer une vérification complète de l'accessibilité de toutes les installations afin de cerner les obstacles potentiels. Nos efforts continus comprennent :

- S'assurer que tous les espaces de travail sont équipés d'outils ergonomiques, y compris des bureaux, des chaises et des repose-pieds réglables pour répondre à divers besoins physiques.
- Réserver de l'espace au rez-de-chaussée pour les employés ayant des besoins en mobilité ou en accessibilité afin d'assurer la facilité d'accès et de minimiser les obstacles physiques.
- Modifier les tâches des conducteurs pour répondre aux besoins liés à l'accessibilité, y compris réduire le nombre de ramassages et de dépôts requis.

Communication autre que les technologies de l'information et de communication

Une communication claire et accessible est essentielle pour favoriser un environnement inclusif. Linamar Transportation s'engage à assurer une communication efficace aux personnes handicapées. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Élaborer des directives de communication écrite qui mettent l'accent sur les meilleures pratiques pour interagir avec les personnes en situation de handicap, en assurant clarté, simplicité et accessibilité.
- Mettre en œuvre une signalisation visuelle et d'autres aides à la communication non verbale dans l'ensemble de nos installations pour répondre à divers besoins en communication.
- S'assurer que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser leurs appareils d'assistance personnels lorsqu'elles accèdent à nos biens, services ou installations.
- Dans les cas où l'appareil d'assistance présenterait un problème de santé ou de sécurité important et inévitable ou pourrait ne pas être autorisé pour d'autres raisons, mettre en œuvre d'autres mesures pour s'assurer que la personne en situation de handicap peut accéder à nos biens, services ou installations.
- S'assurer que le personnel est formé et connaît bien divers appareils d'assistance qui se trouvent sur place ou qui sont fournis et qui peuvent être utilisés par des personnes en situation de handicap lorsqu'elles accèdent à nos biens, services ou installations.

Approvisionnement en biens, services et installations

Notre stratégie d'approvisionnement est guidée par notre engagement à l'égard de l'accessibilité. Nous nous efforçons de nous assurer que tous les biens, services et installations achetés sont conformes aux meilleures pratiques en matière de conception et de fonctionnalité accessibles. Notre approche consiste notamment en ce qui suit :

- Établir des critères d'accessibilité pour tous les processus d'approvisionnement, en s'assurant que tous les biens, services et installations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Collaborer avec les fournisseurs pour trouver des produits et services accessibles, y compris de l'équipement adaptatif et des technologies d'assistance.
- Mettre en œuvre une liste de contrôle en matière d'approvisionnement qui comprend des facteurs à prendre en considération à l'égard de l'accessibilité, pour ainsi favoriser une culture d'inclusion dans tous les aspects de nos activités.

Conception et prestation de programmes et de services

L'accessibilité est un facteur clé dans la conception et la prestation de tous les programmes et services chez Linamar Transportation. Nous nous engageons à :

- Passer en revue les programmes et les services pour identifier et surmonter les obstacles potentiels pour les personnes en situation de handicap.
- Élaborer des programmes de formation adaptables et des initiatives de perfectionnement des employés de sorte à tenir compte de divers types de handicaps.

Transport

L'accessibilité au transport est la pierre angulaire de notre stratégie opérationnelle. Nous nous engageons à nous assurer que tous les aspects de nos services de transport sont accessibles et inclusifs, ce qui consiste notamment à :

- Évaluer l'accessibilité des services de transport, y compris les modifications apportées aux véhicules et les programmes de formation des conducteurs.
- Maintenir notre politique pour offrir des options de conduite de jour aux conducteurs ayant une vision nocturne limitée, ce qui assure des possibilités d'emploi équitables.
- Évaluer la faisabilité de l'installation de sièges accessibles et de dispositifs d'assistance dans les véhicules de l'entreprise comme mesures d'adaptation aux besoins des conducteurs et passagers en situation de handicap.

Engagement à l'égard de l'amélioration continue

Chez Linamar Transportation, l'accessibilité est une priorité continue, et nous nous engageons à répondre activement aux préoccupations de nos employés. Tous les commentaires reçus pendant les consultations sont examinés avec diligence et traités rapidement, dans la mesure du possible. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques et nos services afin de répondre aux besoins en constante évolution de tous les employés, clients et membres de la communauté, et nous accueillons favorablement les commentaires et les suggestions pour améliorer nos initiatives d'accessibilité alors que nous travaillons à créer un environnement sans obstacle pour tous.

Date de révision : le 20 juin 2025